

PARIS, LE 28 FEV. 2013

Monsieur le Médiateur,

Lors de la séance du 21 décembre 2012, l'Assemblée générale du groupement d'intérêt public « Échanges et productions radiophoniques » a demandé que soit désignée une personnalité chargée de conduire une réflexion relative au devenir des dispositifs d'appui mis en œuvre par le groupement.

Nous avons décidé de faire droit à cette demande en vous demandant de bien vouloir mener cette réflexion avec l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, jusqu'au 30 mai 2013. Afin d'enrichir cette réflexion, il vous est loisible de consulter tous les interlocuteurs extérieurs qui vous sembleraient en mesure d'y apporter une utile contribution.

Cette réflexion devra déboucher sur des propositions opérationnelles permettant d'améliorer l'efficacité des soutiens de l'État dans ce domaine et aura pour objet les thématiques suivantes :

- l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration : les modalités de formation et de professionnalisation de leur personnel, la circulation des programmes entre les radios actuellement adhérentes au GIP, l'évolution des formes et modalités des aides publiques aux radios associatives ;
- la constitution et l'organisation d'une mise en réseau des radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, et l'appui éventuel de l'État en la matière.
- la gestion des archives radiophoniques du GIP EPRA.

Monsieur Jérôme BOUVIER
Médiateur de Radio France
116 Avenue du Président Kennedy
75016 Paris

Vos propositions en la matière devront s'inscrire dans la perspective d'un accompagnement du développement des médias de proximité tant dans les quartiers de la politique de la ville qu'à destination des publics de la politique d'intégration. Ces propositions devront être sans impact budgétaire, la contribution des ministères étant appelée à être au mieux stable.

Votre réflexion fera l'objet d'un rapport qui sera communiqué aux membres de l'Assemblée générale, dans la perspective d'une séance devant se tenir au plus tard le 30 juin 2013. Au cours de cette séance, cette instance devra se prononcer sur les trois thématiques qui font l'objet de votre mission.

Vous disposerez pour mener à bien votre mission de l'appui des services de nos ministères.

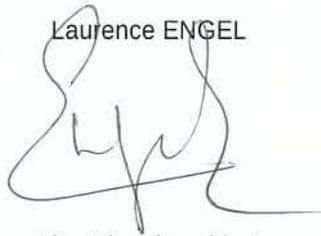
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Médiateur, l'expression de notre sincère considération.

Thierry LATASTE



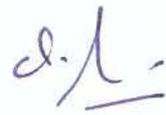
Directeur du cabinet
du ministre de l'Intérieur

Laurence ENGEL



Directrice du cabinet
de la ministre de la Culture
et de la Communication

Christiane BARRET



Directrice du cabinet
du ministre délégué
chargé de la Ville